

HONORAIRES DE L'AGENCE ORPI CENTRAL PARK (T.V.A. incluse)

« VENTES »

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.

	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail
<i>Jusqu'à 30 000 €</i>	Forfait 3 000 €			
<i>De 30 001 à 42 000 €</i>	10 %			
<i>De 42 001 à 62 000 €</i>	De 9,8 % à 9 %			
<i>De 62 001 à 130 000 €</i>	De 9 % à 8 %			
<i>De 130 001 à 160 000 €</i>	De 8 % à 7 %			
<i>De 160 001 à 210 000 €</i>	De 7 % à 6,5 %			
<i>De 210 001 à 340 000 €</i>	De 6,5 % à 6 %			
<i>Au-delà de 340 001 €</i>	5 %			

« GESTION »

Les honoraires de gestion sont évalués par rapport au montant annuel du loyer charges comprises.
Les honoraires sont à la charge exclusive du bailleur.

<i>De 2 400 à 4 200 €</i>	Forfait 25 €
<i>Au-delà de 4 201 €</i>	7,20 %

« LOCATIONS »

- Dans le cadre d'un mandat de gestion :

<i>Jusqu'à 4 200 € (Annuel)</i>	Forfait 500 € partagé pour moitié entre Locataire // Bailleur + Entremise de 10 € charge Bailleur
<i>Au-delà de 4 201 € (Annuel)</i>	12 % partagé pour moitié entre Locataire // Bailleur + Entremise de 10 € charge Bailleur

- Le montant des honoraires d'entremise & de négociation sont à la charge exclusive du bailleur
LE FORFAIT DE 500 € OU LES 12 % D'HONORAIRES COMPRENENT :
- Le montant des honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et l'état des lieux d'entrée et de sortie.
- Les honoraires de l'état des lieux sont de Trois Euros / M² pour le locataire maximum et inclus dans la prestation.
- Les honoraires de l'état des lieux sont de Trois Euros / M² pour le Bailleur maximum et inclus dans la prestation.
- Pour les appartements d'une surface loi Carrez inférieur à 22,72 m² les honoraires de location ne pourront dépasser 11 € le M² pour le Locataire.
- Pour les appartements d'une surface loi Carrez inférieur à 22,72 m² les honoraires de location ne pourront dépasser 11 € le M² pour le Bailleur.